

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p> <p>Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19</p> <p>Modification Règlement 2013/1301 2011/0275(COD) Modification Règlement 2013/1303 2011/0276(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies 4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)</p> <p>Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
<p>Parlement européen</p> <p>Conseil de l'Union européenne Comité économique et social européen Comité européen des régions</p>	<p>Commission au fond</p> <p>REGI Développement régional</p>	<p>Rapporteur(e)</p> <p> OMARJEE Younous</p>	<p>Date de nomination</p> <p>02/04/2020</p>